

ONIVAL

WOIGNARUE

HAUTEBUT

Vieil Onival - Les Blancarts

Bulletin d'informations

Bulletin de Novembre et Décembre 2025

N° 240

L'Edito de Madame Le Maire



Chères Woignarusiennes, Chers Woignarusiens,

Je vous invite à découvrir au détour de ce bulletin les diverses manifestations qui ont jalonné l'agenda communal et celui des associations au cours des mois de novembre et décembre.

Je tiens à vous présenter à titre personnel et au nom de la municipalité mes meilleurs vœux de joie, de bonheur et tout particulièrement de santé pour la nouvelle année.

A cet effet, je vous informe que la cérémonie des vœux à la population, se déroulera **le dimanche 18 janvier à 11 h**, à la salle Charles Lecat. La population est cordialement invitée.



Nous rêvons, nous osons et nous concrétisons

C'est en allant de l'avant que les plus beaux projets se réalisent !

Que l'audace et la passion vous mènent vers de nouveaux horizons.

En cette nouvelle année 2026,

recevez de Madame Dominique MALLET, Maire

et de l'ensemble des élus du Conseil Municipal de WOIGNARUE,

Leurs vœux les plus sincères !

Madame Le Maire – Dominique MALLET – En ce 31 Décembre 2025



Réforme du mode de scrutin pour les communes de moins de 1 000 habitants : WOIGNARUE est donc concernée

Les élections municipales se dérouleront les **15 et 22 mars 2026** (décret n°2025-848 du 27 août 2025). Le scrutin sera ouvert à 8 h et clos à 18 h.

Vous élirez ainsi le Conseil Municipal qui sera chargé durant 6 ans de régler « par ses délibérations les affaires de la Commune (article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales).

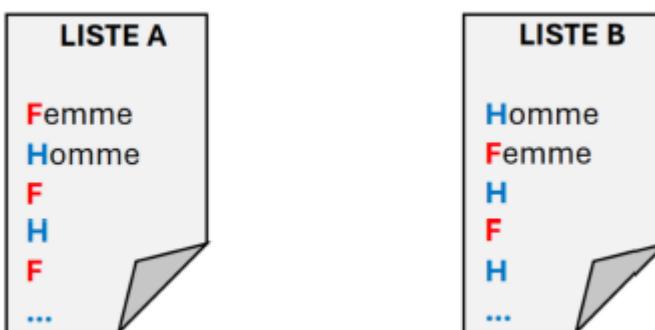
Suite à une loi du 21 mai 2025, les règles de l'élection municipale ont changé pour les communes de moins de 1 000 habitants, dont fait partie WOIGNARUE.

Désormais, le scrutin de liste paritaire (applicable aux communes de 1 000 habitants et plus) s'applique à notre commune.

Cela revient à dire qu'il ne peut y avoir de candidature individuelle ou groupée : on vote donc pour une liste préalablement enregistrée en sous-préfecture et cette dernière est « bloquée »

Concrètement, qu'est-ce que ça change pour vous lors du vote ?

- **Le vote se fera sur une ou plusieurs listes non modifiables de candidats : autrement dit, le panachage ne sera plus autorisé donc pas de retrait, pas d'ajout, pas de modification de l'ordre dans la liste sinon le vote sera considéré comme nul donc pas comptabilisé.**
- Chaque liste de candidats respectera la parité, avec une alternance de candidats homme-femme-homme-etc ou femme-homme-femme-etc. et ce jusqu'à la fin de la liste. Les candidats sont libres de choisir le sexe de la tête de liste.



Il est à noter que l'ordre des candidats sur cette liste ne préjuge en rien de la « désignation » du futur maire, ni de l'ordre des adjoints qui relèvent exclusivement du vote du conseil municipal après les élections : soit du 20 au 22 mars si l'élection est acquise au 1^{er} tour,

soit du 27 au 29 mars : si l'élection est acquise au 2^{ème} tour.

- **Le nombre de candidats sur la liste sera variable : soit il correspond au nombre fixé par la loi (effectif légal de 15 pour Woignarue) ; soit 1 ou 2 candidats de moins ; soit 1 ou 2 candidats de plus** (mais ces candidats supplémentaires ne siègeront pas s'ils sont élus : il s'agira en fait de remplaçants en cas de vacance de sièges au long du mandat).

Taille des communes	Nombre de candidats sur la liste					
De 500 à 999 habitants	Au moins			Au plus		
	13	14	15	16	17	
Incomplétude tolérée	Effectif légal	Candidats supplémentaires				

Les nouvelles règles relatives à la répartition des sièges

Pour l'ensemble des communes, le scrutin est un scrutin de liste à deux tours, avec une répartition en 3 étapes :

- **L'attribution de la prime majoritaire** : la liste arrivée en tête obtient la moitié des sièges à pourvoir (donc 8 pour notre conseil),
- **La répartition à la représentation proportionnelle en fonction du quotient électoral** : les sièges restants (7) sont répartis entre toutes les listes présentes au second tour, y compris la liste arrivée en tête,
- **La répartition des sièges, éventuellement restants, selon la méthode de la plus forte moyenne.**

Les listes qui n'ont pas obtenu 5 % des suffrages exprimés* ne sont pas admises à la répartition des sièges.

*suffrages exprimés = votants - blanches - nuls

- ✓ L'élection est acquise au premier tour si une seule liste est candidate. Idem, si une liste obtient la majorité absolue des suffrages exprimés (c'est-à-dire 50 % des suffrages exprimés + une voix).
A défaut un second tour est nécessaire.



Pour les communes de moins de 1 000 habitants, le vote du quart des électeurs inscrits n'est plus requis pour être élu dès le premier tour. Mais la majorité absolue est toujours nécessaire.

Remarques sur l'organisation d'un second tour :

- ✓ Les listes ayant obtenu au moins 10 % des suffrages exprimés au premier tour sont admises au second tour.
- ✓ Une liste ayant obtenu au moins 10 % des suffrages exprimés au premier tour peut fusionner avec les listes ayant obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés au premier tour.
- ✓ Il n'est plus possible de candidater au second tour uniquement et le dépôt d'une candidature (entendre d'une liste bloquée) devient obligatoire pour chaque tour.

Parmi les dates clés :

4 février 2026 : date limite pour l'inscription en ligne sur les listes électorales pour pouvoir voter aux élections municipales des 15 et 22 mars 2026.

6 février 2026 : date limite d'inscription en mairie sur les listes électorales pour pouvoir voter aux élections municipales des 15 et 22 mars 2026.

Le secrétariat de mairie se tient à votre disposition pour tous renseignements et précisions sur les scrutins à venir des 15 et 22 mars 2026.

107^{ème} commémoration de l'armistice de 1918 ce mardi 11 novembre 2025

La commémoration du 11 novembre s'est déroulée en présence de Madame le Maire, d'élus, des porte-drapeaux, des membres de l'UNC, des sapeurs-pompiers, d'habitants et d'enfants.

La cérémonie a également été portée par l'harmonie municipale au travers de sa prestation empreinte d'émotion et de solennité.

Si le 11 novembre est le jour anniversaire de l'armistice de 1918 et de la commémoration de la victoire de la paix, il est aussi, depuis la loi du 28 février 2012, celui de l'hommage à l'ensemble de ceux qui sont « morts pour la France », qu'ils soient civils ou militaires, dans tous les conflits auxquels a participé notre pays, des plus anciens aux plus récents.

Le conflit de la grande guerre a été marqué par un million quatre cent mille soldats " tombés au champ d'honneur ", autant de familles meurtries ; quatre millions de blessés et de mutilés. « Et parmi ceux apparemment indemnes, combien de nuits hantées par des terreurs sans fin ».

C'était il y a 107 ans. « Au fracas des armes succédait le silence des plaines dévastées de Champagne, des vallées de la Meuse, des forêts d'Argonne. Ce silence portait le poids immense de ceux qui étaient morts, durant quatre années, dans les grandes batailles, couchés dessus le sol ou ensevelis sous la boue ».

Il y a cent ans, en 1925, était organisé aux Invalides le premier atelier de confection du Bleuet de France *. Devenue le symbole de la solidarité avec le monde combattant, cette petite fleur qui poussait dans les tranchées témoigne de la force d'âme de la Nation » : « Ensemble, aidons ceux qui restent » telle est la devise centenaire du Bleuet de France qui offre un soutien psychologique, matériel et financier à près de 25 000 personnes chaque année (familles endeuillées, veuves de guerre et aux pupilles de la Nation mais aussi auprès des victimes d'actes de terrorisme).

Les messages de l'Union Nationale des Combattants, de Mmes Catherine Vautrin, ministre des armées et des anciens combattants et Alice Rufo, ministre déléguée auprès de la ministre des armées et des anciens combattants) ont mentionné que « chaque année, le 11 novembre nous rappelle que la paix n'est jamais acquise, qu'elle se construit jour après jour par le respect, le dialogue et la solidarité. Notre devoir est de ne jamais oublier le courage de ceux qui se sont battus, de transmettre leur mémoire aux générations futures et de protéger la paix comme un trésor fragile ».

« En ce sens, réunis devant ce monument aux morts, nous ne sommes pas seulement les gardiens de la mémoire des morts, nous sommes d'abord les sentinelles des vivants ».



Le Bleuet de France *

En 1925, Charlotte Malleterre, fille du commandant de l'Hôtel national des Invalides et Suzanne Leenhardt, infirmière major, créent un atelier à l'Institution nationale des Invalides (INI). Les pensionnaires y confectionnent des bleuets en tissu qu'ils vendent sur la voie publique, un moyen de leur fournir une occupation et une source de revenus.



Le bleuet est le symbole choisi pour illustrer la solidarité envers le monde combattant pour plusieurs raisons. Il rappelle l'uniforme bleu horizon que les jeunes recrues, les « Bleuets », portaient en rejoignant leurs aînés, les « Poilus », sur les champs de bataille. Le bleuet est reconnu comme la fleur française du souvenir, celle qui poussait avec le coquelicot, dans la boue des tranchées, seule note colorée dans un paysage dévasté. Enfin, le bleu est également une des couleurs de la Nation française, première couleur du drapeau tricolore.

LE 11 NOVEMBRE EST UN JOUR POUR NE PAS OUBLIER QUE DES HOMMES, DES FEMMES ET DES ENFANTS SONT MORTS POUR QUE NOUS SOYONS LIBRES ...



Au cours de la manifestation, la remise de décorations internes à l'Union Nationale des Combattants (UNC) a eu lieu. Pour l'occasion, les récipiendaires étaient :

- . Insigne de porte-drapeau 10 ans à M. Michel CAILLEUX ;
- . Médaille Echelon Bronze : pour Mme Arlette CAILLEUX, Messieurs Dominique BONNEVILLE, Michel MORCHAIN, Jean-Claude DUMINIL, Michel HIBLOT et Gilbert TRANCHANT. Ces deux derniers avaient reçu leur médaille lors du congrès d'arrondissement à Pendé le 14 septembre.
- . Médaille Echelon Vermeil pour M. Jean LECLERCQ (trésorier de l'association) ;
- . Médaille Echelon Or pour Messieurs Jacques DEVILLERS, Bernard LEGRAND et Alain DUFLOT
- . Médaille Echelon Grand Or à Messieurs Michel TAVERNIER et Ernest VILEFROY (qui n'a pu être présent pour raison de santé).



Le président de l'association locale de l'UNC – M. Raynal DARGNIER – a rappelé que « chaque médaille remise symbolise des années d'implication, de disponibilité et de dévouement. Elle vient récompenser non seulement des actions concrètes mais aussi un état d'esprit, celui du service, du partage, de la solidarité et de l'amitié. Alors Merci pour votre fidélité et votre engagement, au nom de notre association, je vous adresse toutes mes félicitations et surtout tous mes remerciements.

Cette manifestation s'est prolongée dans la convivialité avec la dégustation d'un buffet préparé par la Taverne de Chèvre Piots Coechons et qui a réuni cinquante convives.

UNC : le 5 décembre : Journée nationale d'hommage aux « morts pour la France » de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie.

Pour mémoire, c'est le décret n°2003-925 du 26 septembre 2003 qui institue une journée nationale d'hommage aux « morts pour la France » pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie. Il s'agit du 5 décembre de chaque année.

Deux millions de militaires, dont 1,3 millions d'appelés et près de 200 000 supplétifs, furent engagés sur ordre de la République dans les opérations menées en Afrique du Nord de 1954 à 1962. Sur les colonnes du mémorial national érigé au bord de la Seine, 26 000 noms montent vers le ciel : ceux des Morts pour la France dans les combats de la guerre d'Algérie, du Maroc et de la Tunisie, auxquels se joignent les victimes civiles, dont beaucoup furent tuées après le cessez-le-feu du 19 mars 1962.

Ainsi ce (vendredi) 5 décembre, la commune de Woignarue a commémoré le 63^{ème} anniversaire de la fin des combats de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie.

La cérémonie a réuni à la stèle des anciens combattants – place de l'Abbé Holleville - les membres de l'association locale de l'UNC, leur porte-drapeau, Madame le Maire, des élus, des habitants.

Après le dépôt de gerbes, une minute de silence a été observée. Puis le discours de l'Union Nationale des Combattants a été décliné. En voici un extrait : « aujourd'hui dans le cadre de cette journée d'hommage national rendu aux combattants « Morts pour la France » durant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie, toutes origines confondues, sans oublier les victimes civiles et militaires, rendons un hommage à des combattantes méconnues. Il s'agit de plus de trois cents assistantes sanitaires sociales rurales et auxiliaires, les ASSRA. Engagées dans l'humanitaire sur le théâtre de guerre qu'était l'Algérie, au sein des équipes médico-sociales itinérantes, de 1967 à 1962, elles ont assuré leurs missions aux côtés des sections administratives spécialisées (SAS). D'origine européenne ou indigène, les « toubibas » étaient toutes réunies autour d'une devise, « Foi, courage, persévérance ».

Outre des missions d'assistance médicale et de développement de l'hygiène, elles avaient un rôle social et culturel important, axé sur les femmes et les enfants du bled.

Le nom de plusieurs d'entre elles figurent notamment sur le Mémorial du quai Branly à Paris. Une majorité a disparu dans l'anonymat. Honneur à ces femmes de conviction qui ont œuvré pour le bien des populations, animées d'un sens développé de l'engagement et de la fraternité ».



Réception de fin d'année du personnel communal, le 4 décembre

De gauche à droite :

Nicolas LAVACRY

André DEPOILLY

Laurent BRENET

Xiaoqian SOURISSE

Marina DUBOIS

Sophie BECQUET

Jacky MORCHAIN

Stéphanie VARIN



Le 4 décembre, la municipalité a honoré les agents au service de la commune et mis tout particulièrement en avant les actions respectives menées et l'engagement de chacun.e, dans les très nombreux domaines de la vie publique au service des administrés tels l'accueil du public, la gestion des services de garderie et de cantine scolaire, l'entretien et la maintenance des locaux, l'entretien et des espaces verts, sans oublier les activités multiples du secrétariat de mairie dont l'urbanisme, l'état civil et le suivi de l'exécution budgétaire. Les échanges se sont poursuivis autour du verre de l'amitié.

L'association ADI SOMME mise à l'honneur

Cette année, il revenait à notre commune (après Mers-les-Bains l'an dernier) d'accueillir les bénéficiaires de l'Association Départementale d'Insertion de la Somme (ADI Somme *).

Cette manifestation s'est notamment déroulée en présence de Michel DELEPINE. Maire de Mers-les-Bains et président de l'association, de Madame Delphine PIGNON, la directrice, de leur encadrant Nicolas BRUVIER, de Madame Le Maire de Woignarue, de Monsieur Alain SCHIBLER – Conseiller délégué à la commune d'Ault ainsi que des élus et des agents des services techniques respectifs.

Au cours de leur prise de parole, les représentants des trois communes ont souligné les travaux réalisés en 2025, au cours de chaque période d'accueil.

A noter que les bénéficiaires de l'association passent 10 semaines par an dans notre commune.



La qualité du travail a été largement soulignée : « Vous prenez une part de plus en plus importante à l'amélioration du cadre de vie avec l'action conjuguée des services espaces verts – voirie propres à chaque commune. Vous participez à une œuvre d'intérêt général par l'intermédiaire de votre parcours professionnel, de votre propre histoire de vie. Nos communes vous doivent beaucoup. Félicitations pour les nombreux projets réalisés dans nos communes ».

À cet effet, Madame le Maire a rappelé les actions menées au sein de la commune de Woignarue comme l'entretien des espaces verts, du cimetière ; la préparation du camping et actuellement des travaux d'isolation menés au niveau du grenier de la Mairie dans un double but : bénéficier de l'espace réhabilité et contribuer à la rénovation énergétique.

Travaux en cours dans une partie du grenier de la mairie : remplacement du plancher et travaux d'isolation



Au cours de la manifestation, il a été précisé que la convention liant le département de la Somme avec l'association ADI Somme et les trois communes respectives Ault-Mers-Woignarue avait été reconduite pour 2026, et ce à la satisfaction générale.

Avant de partager le verre de l'amitié, une carte cadeaux a été offerte à chaque bénéficiaire d'ADI Somme, de la part de chaque commune

*Association d'insertion créée en 2017 dont le siège est à Saint-Sauveur.

Pour disposer de l'actualité communale en temps réel, il vous suffit de suivre le guide de l'application

Retrouvez l'actualité de la Commune sur l'application

Panneau Pocket

Informations

Alertes

Évènements

100% GRATUIT 100% ANONYME 0% PUBLICITÉ

Disponible aussi sur ordinateur et tablette



Suivez le guide pour télécharger simplement l'application et recevoir nos actualités en temps réel

- 1** Ouvrez votre application Play Store, App Store ou AppGallery sur votre téléphone ou sur votre tablette.
- 2** Tapez ensuite "PanneauPocket" dans la barre de recherche puis cliquez sur "Installer". L'application est gratuite !
- 3** Une fois l'application PanneauPocket ouverte, recherchez la commune, le code postal ou cliquez sur "Autour de moi".
- 4** Enfin, cliquez sur le cœur pour ajouter la commune à vos favoris et recevoir les notifications.
Bonne utilisation !

BONNE UTILISATION !

Encore plus simple,
scannez pour
télécharger l'appli !



Autres expressions de la vie Communale et/ou associative

Pour l'amicale et le corps des sapeurs-pompiers

Le loto de l'amicale des Sapeurs-Pompiers du 9 novembre

Belle réussite pour l'Amicale des sapeurs-pompiers avec leur loto organisé le dimanche 9 novembre après-midi. Les premiers joueurs avaient « pris d'assaut » la salle des fêtes dès 13 h 30, pour y passer un agréable après-midi, rythmé par le boulier qui a fait de nombreux gagnants ; le tout dans une très bonne ambiance. L'amicale tient tout particulièrement à remercier les généreux donateurs.





L'opération lavage de voitures dans le cadre du Téléthon

Comme chaque année, l'amicale et le corps des sapeurs-pompiers locaux se sont mobilisés à l'occasion du Téléthon. Ce samedi 6 décembre, il était possible de faire laver sa voiture en échange d'un don au profit de l'Association Française contre les Myopathies (AFM). La somme de 150 € a été récoltée.

Les bénévoles étaient à pied d'œuvre de 8 h à 13 h.

Ainsi une quinzaine de véhicules a profité de cette action solidaire.

Vecteur de lien social, un café d'accueil avait été spécialement préparé, toujours propice aux échanges avec l'univers de nos « soldats du feu » et à la re-découverte des actions menées, du matériel et des locaux.



Les sapeurs-pompiers mobilisés pour l'opération Téléthon

« Huile de coude » au programme du lavage solidaire des véhicules



Les sapeurs-pompiers fêtent leur Sainte-Barbe

Ce samedi 13 décembre 2025, l'amicale et le corps des sapeurs-pompiers de Woignarue ont célébré la Sainte Barbe, patronne des métiers liés au feu et à la foudre (sapeurs-pompiers, démineurs, artificiers).

Dès 18 h 30, une célébration, animée par l'équipe de la paroisse Notre-Dame des Falaises, s'est déroulée en l'église Sainte-Marie Madeleine.

En 2026, la Sainte Barbe sera incarnée par Catherine MICHEL qui succède ainsi à Céline DELGOVE.



Eglise Sainte Marie-Madeleine

De gauche à droite : Olivier BIGOT – Caporal-Chef, Céline DELGOVE (Ste Barbe descendante), Catherine MICHEL (Ste Barbe montante) et André DEPOILLY Adjudant-Chef (qui sera promu Lieutenant au cours de la cérémonie), parallèlement Chef de Corps.



Catherine MICHEL (Ste Barbe montante) et André DEPOILLY Chef de Corps et Adjudant-Chef (qui sera promu Lieutenant au cours de la cérémonie)

Des promotions et récompenses

Puis les participants se sont réunis à la salle des fêtes où des avancements de grades et remises de médailles ont eu lieu :

- . **André DEPOILLY**, chef de corps de notre SLIS a été promu au grade de Lieutenant (il était adjudant-chef) et a reçu la médaille pour 40 ans d'engagement au sein des sapeurs-pompiers locaux ;
- . **Olivier BIGOT** a reçu la médaille pour 20 ans d'engagement au sein des sapeurs-pompiers locaux ;
- . **Teddy PETIT** a reçu la médaille pour 10 ans d'engagement au sein des sapeurs-pompiers locaux.
- . **Lucas LAPOSTOLLE** a été promu caporal après avoir obtenu le diplôme de chef d'équipe incendie.

Lors de son discours, le chef de corps André DEPOILLY a excusé le Lieutenant-Colonel Vincent JOURDAIN, Chef du Groupement Territorial Ouest du département ainsi que le Lieutenant

Jérôme DELABROYE, chef de compagnie Vimeu, retenus par d'autres obligations au sein d'autres centres de secours. André DEPOILLY a salué notamment la présence le Capitaine DE HUISSER** – directeur du département formation de la zone de secours du Brabant Wallon en Belgique (un groupement de 27 communes comprenant 450 pompiers pour 450 000 habitants).

Au cœur de son intervention le chef de corps André DEPOILLY a tenu à remercier Catherine (Sainte Barbe montante) et Céline (Sainte Barbe descendante), Madame Le Maire et les membres du conseil municipal de leurs présences, ainsi que celles de leurs conjoint.e.s ; un mot particulier a été formulé à l'endroit du Lieutenant Johnny FOIRE, chef de corps du centre de secours d'Ault ; centre avec lequel « nous intervenons très souvent sachant que 10 sapeurs-pompiers sont en double affectation ; en résumé deux centres très proches par la distance mais aussi au travers de diverses collaborations ».

André DEPOILLY a également remercié « la municipalité, « qui cette année encore a témoigné de son soutien continu envers le corps, par le biais de divers engagements logistiques et financiers ».

Il a souligné que la récente visite d'évaluation annuelle de la caserne par le Lieutenant-Colonel V. JOURDAIN, s'est révélée très satisfaisante et atteste de l'opérationnalité du centre de première intervention de notre commune : celui-ci totalisant plus de 20 700 heures de disponibilité (heures non rémunérées bien sûr) ».

André DEPOILLY a rappelé que les épouses et époux des sapeurs-pompiers, par « leur concession, leur patience et leur compréhension nous permettent de nous absenter très souvent pour les besoins du service ». Il a salué l'action de la présidente et des membres de l'amicale « qui fédèrent, soutiennent et renforcent nos actions. Ce réseau associatif contribue aux œuvres sociales et est gage de convivialité et de cohésion du groupe ». André DEPOILLY a conclu en mentionnant l'arrivée de nouvelles recrues : « un signe encourageant témoignant une dynamique positive et un renforcement de nos ressources en personnel ». **Aujourd'hui, le centre d'intervention local est riche de 16 soldats du feu dont 3 nouvelles recrues (Mathéo, Lucas et Lucile).**

Lors de son allocution, Madame Le Maire a salué l'engagement de tous les sapeurs-pompiers, qu'ils soient volontaires ou professionnels et a mis en avant leur courage, leur abnégation et leur solidarité au quotidien pour sauver des vies et des biens. Parallèlement, l'importance de disposer d'une section de sapeurs-pompiers dans la commune a été rappelée.

Elle a renouvelé ses remerciements pour leur implication à chacune des manifestations commémoratives organisées par la municipalité.

Puis la manifestation s'est poursuivie avec le partage d'un savoureux repas préparé par l'équipe de Chèvre Trois Piots Coechons.



**sur la droite le Capitaine DE HUISSER – directeur du département formation de la zone de secours du Brabant Wallon en Belgique.

Cette édition 2025 a eu la particularité de réunir 9 personnes qui ont eu le titre de Sainte-Barbe au cours de ces dernières années.



Au premier rang :

Arlette CAILLEUX - 1991
Laurentia BLIN - 2023

Au second rang :

Dominique MALLET - 2003
Nora BIGOT - 2019
Céline DELGOVE - 2024
Marie-Paule DUBOIS - 2017
Catherine MCHEL - 2025
Josiane LEDOUX - 2022
Corine DAMIS - 2013

Toutes nos félicitations et remerciements pour cet engagement.

Les aînés réunis à table le dimanche 16 Novembre



Les doyens de table : Mauricette PREUX et René DOUDOUX mis à l'honneur.

René DOUDOUX est ici entouré de sa petite fille Elodie (petite indiscretion *54 ans les séparent !*) et de Madame et Monsieur Alain HENOCQUE

Cette année, le traditionnel repas des personnes âgées de 65 ans et plus, offert par la municipalité s'est tenu le dimanche 16 novembre, à la salle Charles Lecat. L'événement a réuni près de 117 convives (dont 14 élus) venus partager un moment de convivialité, autour d'un menu festif préparé par l'équipe de la Taverne des Trois Piots Coéchons.

Au cours de son intervention, Madame Le Maire a eu une pensée pour les absents, pour celles et ceux qui nous ont quittés cette année. Les doyens de table ont été mis à l'honneur : Mauricette PREUX, 93 ans chez les dames et René DOUDOUX, 94 ans chez les hommes.

Une partie des convives, la bonne humeur était au rendez-vous de ce temps privilégié de partage !



Plusieurs évènements autour de Noël

Le lancement des illuminations dans la commune, le vendredi 5 décembre

À quelques jours du très attendu Jour de Noël, la municipalité a procédé à la mise en lumière des décorations de Noël, mises en place par les agents communaux autour de la mairie et sur la place de l'église.

Le moins que l'on puisse dire c'est que ce fût une belle réussite tant la place de l'église « grouillait de monde ».

Moment fort également avec des chants de circonstance proposés par les enfants, sous la conduite de leurs enseignantes.

De nombreux enfants accompagnés de leurs parents et grands-parents ont ainsi pu contempler le très attendu Père Noël, distribuant avec générosité friandises et clémentines et se prêtant bien volontiers aux photos.

Les parents d'élèves animaient un stand où l'on pouvait trouver des boissons chaudes et des gourmandises sucrées.

La vente de tartiflette a rencontré un très vif succès, la buvette « a été dévalisée » en quelques minutes d'ailleurs une enquête est en cours !



Grand merci à l'association des Parents d'élèves, aux enseignantes, aux personnels des écoles, aux agents communaux des services techniques, aux anciens : Jacky, venu prêter main forte pour l'installation et Alain pour ses multiples réalisations en bois ; sans oublier les enfants pour leurs interprétations et le public venu particulièrement nombreux.

Visite surprise du Père Noël à la salle Charles Lecat pour les enfants du RPI

Ce vendredi 12 décembre à 17h30, le Père Noël n'a pas raté son traditionnel rendez-vous pour la plus grande joie des enfants du regroupement pédagogique Woignarue-Bourseville. Celui-ci n'est pas venu les mains vides ; cadeaux et friandises remplissaient sa hotte.





L'association des Parents d'élèves a participé à cette magie en offrant les cadeaux.
La vente d'objets réalisés par les élèves a agrémenté cet instant féérique !

Au niveau du RPI, le jeudi 18 décembre a vu compléter le programme de Noël avec une sortie cinéma au casino du Tréport pour la projection du film « Mission Père Noël » offerte par l'APE ainsi que le repas de Noël à la salle polyvalente de Bourseville ; repas offert aux enfants par les deux communes ainsi qu'un sachet de friandises.

Opération « colis de Noël » au profit des aînés de la commune

Le traditionnel colis de Noël, réservé aux personnes âgées de 65 ans et plus, a été distribué en mairie, le samedi 20 décembre matin.

Pour l'occasion, 225 colis avaient été soigneusement préparés.

Le colis gastronomique était complété par un bon d'achat de 10 € pour une personne seule et 15 € pour un couple ; **à faire valoir avant le 26 février 2026**, auprès de quatre commerces locaux : la Taverne des 3 Piots Coechons, la poissonnerie Jordan Marée d'Hautebut, Chez Ludo-Charcutier-Traiteur et Carrefour Contact d'Ault.



.... Innovation cette année avec un sac glacière fourni particulièrement rempli ...



..... Comme à l'accoutumée, un accueil café était proposé

Un jeudi parmi tant d'autres au club des aînés !

Pour cette fin d'année, l'association des Amis des Aînés a organisé son habituel repas de Noël.
C'est dans une ambiance festive et chaleureuse que le père Noël est venu nous rejoindre.



Après-midi en chansons, avec en prime la présence d'un Père Noël venu de Belgique

Vous avez 65 ans ou +, N'hésitez pas à rejoindre l'association bonne humeur et convivialité garanties.

Vous souhaitez connaître les modalités d'adhésion aux Amis des Aînés de Woignarue

L'association tiendra son assemblée générale, le jeudi 22 janvier à 14 h 30, à la salle des fêtes.

Toujours dans votre commune, poursuite de l'atelier de Remise en mouvement

Madame Sophie OUTURQUIN, infirmière diplômée en santé publique, **vous propose un atelier de remise en mouvement** ; ceci dans un but de prévention pour lutter contre la sédentarité et les complications qui en découlent.

Plusieurs dates et lieux proposés pour ce 1^{er} semestre 2026 :

. Woignarue : salle des fêtes : de 9h à 10h30 : les vendredis 23 janvier, 20 février, 20 mars, 24 avril, 22 mai et 26 juin.

. Friaucourt : de 9h à 10h30 : les mardis 6 janvier, 3 février, 3 mars, 7 avril, 5 mai et 9 juin.



Asalée
Action de santé libérale en équipe

Sophie OUTURQUIN
Infirmière IDSP
asaleesophie80460@orange.fr
0788089727
Cabinet médical Friaucourt

Pour toute inscription, veuillez contacter le : 07 88 08 97 27



Infos municipales diverses

Infos aux diplômés 2025

Vous êtes domicilié.e.s dans la commune et vous avez obtenu en 2025, un diplôme de type Brevet des collèges, CAP, Baccalauréat (série Générale ou Technologique ou Professionnelle) ou un diplôme relevant de l'Enseignement supérieur : BTS / DUT/ BUT / Licence / Master2 / diplôme d'Ingénieur / Doctorat /.....) ou un titre professionnel.

En vue de la remise d'une carte cadeau, lors de la cérémonie des vœux de la Municipalité à la population **programmée le dimanche 18 janvier 2025 à 11h00 à la salle des fêtes**, nous êtes invité.e.s à nous faire parvenir en mairie, un justificatif d'obtention de votre diplôme ou titre professionnel (copie ou relevé de notes), pour le 14 janvier 2026.

Huit élèves de la classe de 3ème au Collège de Mers-Les-Bains, issus de l'école communale de Woignarue, lauréats du Brevet des Collèges en juin 2025



Au 1^{er} rang, de gauche à droite :

Océane TERNOIS,
Lola FRETE,
Alix DEVILLERS et
Célia DEPOILLY.

Au 2^{ème} rang, de gauche à droite :

Robin MICHEL,
Mathis VAAST,
Ethan BELPAUME et
Medhy AMOURETTE.

Nous leur souhaitons une excellente poursuite dans leur parcours de formation .

Des rendez-vous à noter sur vos agendas

En Janvier 2026

Samedi 17 : assemblée générale de l'UNC à 11 h 00 à la salle du Conseil

Dimanche 18 : vœux du Maire, avec récompenses aux diplômés et nouveau(x)-né(s) de l'année 2025 – salle Charles Lecat à 11 heures.

Jeudi 22 : Assemblée générale de l'association « Les Amis des Aînés » à 14 h 30 à la salle Charles Lecat.

Et déjà Février qui pointe le nez !

Samedi 7 février : Soirée Couscous du RPI, à Bourseville – Salle Socio-culturelle - à 19 h 30
Samedi 7 février : Concours de Manille du Comité des fêtes – 18 h 30 à la salle Charles Lecat

Lundi 16 février : Assemblée générale de Chés Pequeux de Woignarue - à la salle Charles Lecat – 18 h.

Vendredi 20 février : Assemblée générale de l'amicale des Sapeurs-Pompiers – en mairie - à 18h30.

À l'Etat civil du mois de Novembre 2025

Décès :

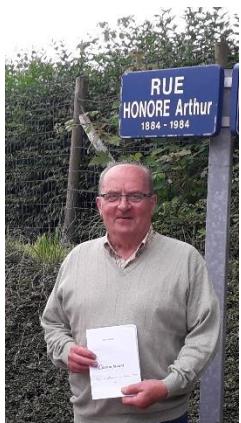
Monsieur Alain LEJEUNE *, décédé à Woignarue, le 7 novembre, à l'âge de 78 ans.

Nous avons appris le décès de Monsieur Alain BLONDEL, décédé à l'âge de 77 ans, à Abbeville.

Aux familles, aux proches des défunts, nous présentons nos sincères condoléances.

* Mot d'hommage à Alain LEJEUNE

A bien des égards, Alain LEJEUNE était une personne incontournable sur l'histoire du village.



Dans son livre de 2021, *Chemin faisant* (co-écrit avec Gérard MAISON), il dépeint Woignarue dans les années 1950-1960 avec grande précision, au travers de ses rues, ses hameaux et ses écarts, ses personnages ; le tout agrémenté de savoureuses anecdotes perpétuées de génération en génération dans sa sphère familiale.

Alain avait publié en 2014 « RIMAGES » où il faisait essentiellement référence à la vie journalière à la ferme familiale dans les années 1950.

Membre de l'association Grand chœur de Woignarue, Alain a œuvré pour la sauvegarde de l'église Sainte-Marie Madeleine. Il y célébrait les obsèques au titre de la paroisse Notre Dame des Falaises.

Photo d'archives

—

Bulletin
municipal d'août
2021

Dans le cadre de la préparation et l'animation des journées du patrimoine organisées au cours de ce mandat, l'équipe municipale tient à souligner sa disponibilité, son plaisir de partager ses multiples connaissances sur la vie du village.

Le secrétariat de mairie est à votre disposition aux horaires habituels :

Téléphone : 03 22 30 74 53

Mail secrétariat : mairiewoignarue@orange.fr

	Matin	Après-midi
Lundi	Ouvert de 8h30 à 12h00	Ouvert de 14h00 à 17h00
Mardi	Ouvert de 8h30 à 12h00	Fermé
Mercredi	Fermé	Fermé
Jeudi	Fermé	Ouvert de 14h00 à 17h00
Vendredi	Ouvert de 8h30 à 12h00	Ouvert de 14h00 à 17h00

Pour suivre en parallèle l'activité communale :

Sur le site internet : <https://www.woignarue.com>

Sur la page Facebook : <https://www.facebook.com/mairiewoignarue/>